

**COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 24 FEVRIER 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre février à vingt heures trente, les membres du Conseil de communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Saint Didier d'Aussiat, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 18 février 2015

PRÉSENTS : ANTOINET Guy - BREVET Christiane - COLAS Christiane - COLAS Hervé - DUC Pascaline - FOURNIER Clotilde - FROMONT Jean-Pierre - GALLET Gérard - GUILLEMOT Laurent - GRIGNOLA-BERNARD Virginie - GUEFFIER Elizabeth - JACQUET Jean-Luc - LONGERON Robert - MOREL Catherine - OLIVIER Jacques - PACAUD-PEREIRA Marie - PARRATON Véronique - PERRIN Gérard - PICARD Catherine - PIN Marie-Joëlle - PUTHET Hervé - ROCHE Jean-Pierre - TOLFA Pascale - VIVIET Alain.

EXCUSES : THEVENON Jean-Jacques (pouvoir donné à ANTOINET Guy) - MAISONNEUVE Xavier (pouvoir donné à PARRATON Véronique) - MARTIN Walter (pouvoir donné à GUEFFIER Elizabeth)

ABSENT : BODINIER François

Secrétaire de séance : PICARD Catherine

Nombre de membres : En exercice : 28 ; Présents : 24 ; Votants : 27

Catherine Picard, maire de Saint-Didier d'Aussiat, présente sa commune et remercie les adjoints et conseillers de leur présence. Le dernier recensement comptabilise 885 habitants sur la commune. Un chiffre en stagnation qui serait dû au peu de constructions neuves. De nombreuses réalisations ont été faites sur la commune : la réfection des façades de l'école primaire entrée nord, la construction d'un hangar de stockage de bois déchiqueté, l'aménagement d'un cheminement piétonnier par les agents techniques de la Communauté de communes, route de Curtafond. En 2014, la commune a également procédé à la mise en place des Temps d'Accueil Périscolaires coordonnés par la Communauté de communes. Les réalisations urgentes sont relatives à la mise en accessibilité des bâtiments publics. Un agenda de mise en accessibilité doit être élaboré avant le 27 septembre 2015. A Saint Didier d'Aussiat, il faut créer une rampe d'accès pour la salle polyvalente, réaliser des aménagements de voirie dans le cimetière. Parmi les projets à long terme : l'avenir du terrain de foot qui n'est plus utilisé. Une importante réflexion doit être lancée pour trouver une solution.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 17 DECEMBRE 2014

Le Conseil adopte ce compte-rendu à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 JANVIER 2015 DANS LE CADRE DE LA DELEGATION OUVERTE PAR DELIBERATION DU 29 AVRIL 2014

Le Conseil donne acte au Président de cette communication.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 10 FEVRIER 2015 DANS LE CADRE DE LA DELEGATION OUVERTE PAR DELIBERATION DU 29 AVRIL 2014

Le Conseil donne acte au Président de cette communication.

SIGNAURE DE CONTRATS A DUREE DETERMINEE EFFECTUES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION OUVERTE PAR DELIBERATION DU 29 AVRIL 2014

Le Conseil donne acte au Président de cette communication.

DECISIONS DU PRESIDENT PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION OUVERTE PAR DELIBERATION DU 29 AVRIL 2014

Le Conseil donne acte au Président de cette communication.

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

I. Décision modificative n°1 – budget annexe « centre de services » (rapporteur Gérard PERRIN)

Il s'agit d'inscrire au budget 2015, un crédit de 30 000 € pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion pour la direction des infrastructures et de l'environnement, le marché n'ayant pas été notifié avant la fin de l'année 2014, les crédits n'ont pu être reportés. Le budget étant excédentaire, il n'y a pas de réajustement des recettes.

(Approuvé, unanimité)

II. Extension restructuration des locaux de la mairie et de la Communauté de communes- Bail emphytéotique administratif (rapporteur Christiane COLAS)

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été conclue le 9 juillet 2013 entre la commune de Montrevel et la Communauté de communes, attribuant à cette dernière la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Celle-ci s'inscrit dans le cadre d'un projet d'intérêt général. C'est la raison pour laquelle la commune de Montrevel, en tant que propriétaire des locaux, a souhaité mettre à la disposition de la Communauté de communes, les locaux nécessaires à la réalisation du projet, dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif d'une durée de 25 ans à compter du 1^{er} avril 2015.

La Communauté de communes effectuera les travaux d'extension et de restructuration du bâtiment abritant ses bureaux ainsi que ceux de la mairie. Elle consentira ensuite à la commune un droit d'occupation en retour d'une partie des bâtiments pour les locaux de la mairie, dans le cadre d'une convention de mise à disposition d'une durée égale à celle du bail emphytéotique.

Au titre de cette mise à disposition « retour », la commune remboursera les frais exposés par la Communauté de communes pour la réalisation et le fonctionnement de cette partie du bâtiment (environ 25%).

Pour mémoire, le montant du loyer annuel est de 37 195 euros, les charges se sont élevées à 11 578 euros pour l'année 2014.

(Adopté, unanimité)

III. Demande de subvention du Syndicat Départemental CFDT

La CFDT sollicite une subvention de 500 € annuels afin que la section de notre Etablissement ait les moyens de fonctionner et notamment d'indemniser les militants de leurs frais de déplacements sur le territoire de l'intercommunalité.

Robert Longeron s'inquiète de l'augmentation de cette subvention si d'autres syndicats venaient à se créer. Le Président rappelle que la subvention est annuelle et qu'il n'existe aucune obligation de la reconduire ni d'allouer une somme identique à tous. Il souligne également que le syndicat effectue un travail de régulation des rapports internes. Guy Antoinet préfère qu'une autre formulation soit adoptée, en l'occurrence, une subvention à l'activité syndicale sur la Communauté de communes sans que le nom du syndicat ne soit précisé. De même, il rappelle l'importance du travail syndical et la nécessité d'avoir des interlocuteurs identifiés. Catherine Picard émet des réserves quant à la nécessité d'attribuer une subvention tout en reconnaissant l'intérêt de l'activité syndicale.

(Adopté à la majorité. (24 voix POUR et 3 voix CONTRE : Catherine Picard, Robert Longeron et Clotilde Fournier)

IV. Sollicitation de l'institution « la Maison d'Izieu, mémorial des enfants juifs exterminés » (rapporteur Christiane COLAS)

L'institution « la Maison d'Izieu, mémorial des enfants juifs exterminés » fête ses 20 ans d'existence et commémore cette année le 70^e anniversaire de la rafle des 44 enfants juifs de la colonie d'Izieu. A partir d'avril 2015, un nouveau bâtiment et une nouvelle exposition permanente sera visible du public. L'institution a décidé également d'éditer un agenda historique qui relate l'histoire de la colonie d'Izieu et du mémorial, diffusé auprès de toutes les instances départementales, régionales, nationales et internationales. L'institution propose aux communes d'acquérir un encart à l'intérieur de l'agenda. Le Bureau a proposé un partenariat à hauteur de 3 000 € au nom des 14 communes de la Communauté de communes.

(Adopté, unanimité)

V. Cinquantième anniversaire de la coopération intercommunale (rapporteur Christiane COLAS)

La Communauté de communes va célébrer le cinquantenaire de la coopération intercommunale. Un groupe a été constitué et travaille à la programmation des festivités. La date de la commémoration a été retenue : samedi 12 septembre 2015. A cette occasion, le Centre culturel portera le nom du Dr. Louis Jannel. L'association CSI (Coopération Solidarité Internationales) célèbre également ses 25 ans cette année et s'associe aux 50 ans de la Communauté de communes. Une soirée conférence organisée par le CSI est prévue le vendredi 11 septembre. Laurent Guillemot fait part de sa déception quant au refus de la direction du collège de l'Huppe de voir dénommer l'Etablissement Louis Jannel.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

I. Modification des statuts du Syndicat Mixte Cap3B suite au retrait de la Communauté de communes de Chalaronne Centre (rapporteur : Christiane COLAS)

A la suite de la fusion, au 1^{er} janvier 2013, des Communautés de communes Chalaronne Centre et ChanSTri Val, le conseil communautaire de la nouvelle Communauté de communes Chalaronne Centre a été appelé à choisir entre le CDDRA Dombes-Val de Saône et le CDDRA du bassin de Bourg-en-Bresse, à la demande de la région Rhône-Alpes. Souhaitant mettre en cohérence son appartenance à un territoire en adhérant au CDDRA Val de Saône, la Communauté de communes Chalaronne Centre, par délibération en date du 19 décembre 2013 a décidé majoritairement d'adhérer pour la totalité de son territoire au CDDRA Dombes-Val de Saône et donc au syndicat mixte Avenir Dombes Saône. De ce fait, elle a sollicité son retrait du syndicat mixte Cap 3B. En conséquence, ce dernier a décidé de modifier l'article 1 de ses statuts en supprimant la Communauté de communes Chalaronne Centre de la liste de ses membres. L'avis des assemblées délibérantes des EPCI est sollicité dans le délai de trois mois à compter de la notification par le syndicat mixte Cap 3 B, de la délibération du comité syndical à ce sujet.

Le Conseil approuve à l'unanimité la modification des statuts du syndicat mixte Cap 3B

(Adopté, unanimité)

Christiane Colas, Vice-présidente à Cap 3B, informe les membres du Conseil de communauté que les candidatures Leader, PAEC (Projet Agro Environnemental et Climatique) et Territoire à énergie positive portées par le Bassin de Bourg-en-Bresse ont été retenues. Le programme Leader apportera 2,362 millions d'euros de financements européens pour la période 2015-2020. Le PAEC est doté de 962 000 euros pour 2015 et de 1 262 000 euros pour 2016, il permettra d'accompagner près de 150 agriculteurs sur la période 2015 à 2020, au changement de pratiques et au maintien de pratiques respectueuses de l'environnement. La dénomination « territoire à énergie positive en devenir » va nous permettre de bénéficier d'un soutien technique et financier pour constituer le dossier de candidature dans le cadre d'un contrat régional de transition énergétique, et apportera des financements complémentaires au Leader concernant nos actions mobilité, habitat et énergie renouvelable.

II. Plan de prévention des risques technologiques (rapporteur : Virginie GRIGNOLA-BERNARD)

Dans le cadre de la procédure d'approbation d'un PPRT, les personnes et organismes associés doivent donner leur avis sur l'ensemble du projet. Les conseils municipaux de Marboz réuni le 15 décembre 2014 et d'Etrez réuni le 16 décembre 2014 ont donné un avis favorable au projet de PPRT qui sera mis à l'enquête publique avec les réserves suivantes :

- L'Etat et surtout l'industriel doivent s'engager financièrement de manière plus significative (au-delà de la règle des 1/3)
- Demander une contre-expertise des bâtiments pour estimer au plus précis la valeur des biens, effectuer un nouveau diagnostic des mesures de protection à mettre en œuvre
- Imposer à l'industriel de racheter les terrains des expropriés afin de les réhabiliter et de les mettre en zone agricole
- Demander que l'Etat prenne la responsabilité d'exproprier les habitants et non la commune
- Imposer que les propriétaires en zones de prescriptions soient accompagnés par des architectes et artisans experts pour la réalisation des travaux
- Prendre toute les précautions sur des aménagements futurs à proximité (déplacements doux par exemple...)
- Mettre en place un dispositif financier permettant aux riverains d'acquérir une nouvelle propriété dans l'attente de leur indemnisation
- Assurer un contrôle continu des installations et une vérification de leur conformité.

Laurent Guillemot demande quels sont les enjeux financiers pour Etrez, Cras-sur-Reyssouze et Foissiat. Ils sont de l'ordre de 170 000 € pour Etrez, 3 000 € pour Cras et Foissiat et 430 000 € pour la Communauté de communes. Il s'agit de chiffres estimatifs donnés en 2012. Jean-Pierre Fromont reconnaît l'apport de Storengy dans le développement des communes mais déplore qu'au final, ce soit l'industriel qui l'emporte et que ce dernier ne participe pas davantage. Le Président abonde dans ce sens et estime qu'il faudrait demander un moratoire et réviser le texte législatif. Virginie Grignola-Bernard pense également que ces discussions auraient dû avoir lieu bien en amont, des années plus tôt d'autant qu'il est prévu que les PPRT soient signés d'ici fin 2015. Gérard Perrin rappelle que la situation de l'usine AZF à Toulouse et son explosion qui a donné lieu aux PPRT instaurés par la loi Bachelot du 30 juillet 2013 n'était pas du tout la même que dans nos communes. A Toulouse, les habitations se sont construites autour de l'usine, pouvant engager dans ce cas, la responsabilité de la collectivité alors que dans nos communes, c'est l'industriel qui s'est installé à côté des habitations déjà existantes.

Le Conseil de Communauté soutient la position arrêtée en conseil municipal par les deux communes.

(Adopté, unanimité)

ENVIRONNEMENT

Conseil en énergie partagé : renouvellement de la convention avec Héliante (rapporteur : Gérard PERRIN)

La Communauté de Communes a engagé le Conseil en Energie Partagé (CEP) en 2005 pour le patrimoine des communes et de la Communauté de communes. La convention est reconduite de manière expresse chaque année. Les missions confiées à Héliante sont les suivantes : suivis énergétiques du patrimoine, accompagnement des projets de construction ou de rénovation, instrumentation des bâtiments, contrôle du réglage des régulations et programmations, accès direct pour chaque référent énergie au suivi de consommations énergétiques sur internet, mise en œuvre de la charte des pratiques écoresponsables.

Le Conseil autorise le Président à signer une convention avec Héliante pour l'année 2015 comprenant le suivi énergétique de l'année 2014, l'accompagnement de 4 projets de collectivités, l'instrumentation de 8 bâtiments et le bilan final de convention pour un montant de 12 600 €.

(Adopté, unanimité)

AGRICULTURE DURABLE

Aide à la plantation de haies pour les résidents-année 2015 (rapporteur : Jean-Pierre FROMONT)

La Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse a reconduit en 2009 son aide au financement de haies bocagères sur son territoire. 10 503 ml ont été plantés dans le cadre d'appels à projet en 2010, 2012 et 2013. Considérant que les haies des particuliers font partie intégrante du bocage, la Commission agriculture durable propose de reconduire, pour le printemps et l'automne 2015, l'aide au financement de haies plantées par les communes et les résidents. Le cahier des charges reste inchangé. L'estimation financière du projet s'élève à 3 000 € TTC correspondant à une prise en charge, par la Communauté de communes, de 50% du coût de l'achat des plants dans la limite de 2€/ml TTC.

Jean-Luc Jacquet souhaite savoir si les demandes sont nombreuses. Jean-Pierre Fromont reconnaît que les demandes s'essouffent un peu mais que le projet coûte peu à la Communauté de communes. Depuis le début de l'opération, ce sont 45 km de haies au total qui ont été plantées.

(Adopté, unanimité)

Jean-Pierre Fromont précise que, dans le cadre du Schéma départemental des espaces naturels sensibles (SDENS) 2012-2017, le Conseil Général de l'Ain a décidé d'apporter son aide à la plantation de haies bocagères. Leur objectif est de planter ou restaurer 20 kilomètre de haie par an. Les bénéficiaires de cette aide peuvent être les collectivités, les EPCI, les agriculteurs et les particuliers. L'intervention du Département est à hauteur de 80 % d'une dépense éligible plafonnée à 15 € / mètre linéaire (HT pour les entités assujetties à TVA et TTC pour les autres).

Il propose que la Communauté de communes fasse office de « guichet » : elle accompagnera les bénéficiaires dans le montage de leur dossier et le déposera en leur nom.

En ce qui concerne la lutte contre l'ambrosie, une réunion des référents communaux et intercommunaux en présence de M. Bertrand technicien à l'Agence Régionale de Santé s'est tenue à Montrevel le lundi 23 février. Le constat qui a été fait est le suivant : l'ambrosie se répand aussi bien sur les terrains délaissés que sur les terrains agricoles. Un appel à la vigilance est lancé en direction des agriculteurs. Jean-Pierre Fromont explique que l'arrachage et le fauchage sont les moyens les plus efficaces d'éradiquer la plante.

I. Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique : adoption du compte administratif 2014 et du budget primitif 2015 (rapporteur : Virginie GRIGNOLA-BERNARD)

Le compte administratif 2014 présente un excédent de fonctionnement de 1 227,59 €, le montant des recettes s'élève à 78 180,18 € pour un montant de dépenses de 76 952,59 €. La section investissement est excédentaire de 9 942,00 €, les recettes s'élèvent à 9 942,00 €, aucune dépense n'ayant été réalisée.

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé 1 227,59 € en report en fonctionnement.

Le projet de budget 2015 a été bâti en tenant compte de ces éléments. Il propose une dépense de 11 447 € en investissement pour l'acquisition de matériel de bureau, de matériel informatique. Les dépenses en section de fonctionnement concernent les charges de personnel pour 51 800 €, des charges à caractère général pour 18 475 € et une dotation aux amortissements de 1 505 €. Il s'élève à 71 780 € en section de fonctionnement.

Les recettes prévisionnelles proviennent du Conseil général pour 66 205 € et des intercommunalités pour 4 347.41 €, la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) ne participant plus au financement du CLIC. La part de financement restant à la charge de chaque intercommunalité est fonction du nombre de personnes âgées de 60 ans et plus sur chaque canton. Pour la Communauté de communes de Montrevel, elle s'élève à 1253 €.

Afin de réduire la participation des Communautés de communes depuis le désengagement de la CARSAT, des réductions drastiques ont été opérées dont la réduction du nombre de permanences à une fois par mois et sur rendez-vous. D'importants efforts de communication sur le rôle du CLIC doivent être réalisés dans les communes.

Le Président déplore cette dégradation de l'offre alors que la population vieillit. Clotilde Fournier demande comment informer les concitoyens. Virginie Grignola-Bernard précise que toutes les plaquettes ont été modifiées et que chaque commune devra contribuer à l'effort de communication par le biais des bulletins municipaux et des sites internet notamment. Marie Pacaud-Pereira suggère une communication par voie de presse mais Virginie Grignola-Bernard précise que communiquer sur le CLIC par voie de presse ne peut se faire qu'en achetant des encarts publicitaires, il n'est pas possible de solliciter un article auprès des correspondants locaux. Compte tenu du contexte financier, l'achat d'encarts publicitaires n'est pas envisageable.

Le Conseil de Communauté approuve le compte administratif 2014 et valide le projet de budget primitif 2015 du CLIC.

(Adopté, unanimité)

II. Festival de théâtre sur le territoire de la Communauté de communes (rapporteur : Virginie GRIGNOLA-BERNARD)

La compagnie de théâtre « la lune à l'envers » a sollicité la Communauté de communes pour organiser cet été, sur son territoire, son festival de théâtre « Théâtre sur un plateau » qui se jouait jusqu'alors à Hauteville-Lompnès.

Le festival durerait une dizaine de jours, de 31 juillet au 8 août, générant une soixantaine de nuitées et l'achat de produits locaux intéressants pour l'économie locale. Les spectacles se dérouleraient à la salle des fêtes de Montrevel, d'Attignat, de Foissiat, d'Etrez et à la base de loisirs.

Les élus conditionnent ce partenariat à hauteur de 10 000 € et selon les engagements suivants :

-que le budget du festival de 100 000 € soit équilibré.

-que les compagnies locales puissent participer au festival.

L'engagement de la Communauté de communes se ferait dans un premier temps sur un an. Le spectacle des Temps chauds dont les résultats étaient peu concluants ne sera pas reconduit.

Une réunion publique pour informer les partenaires (hébergeurs, restaurateurs, associations...) sera organisée fin mars, début avril 2015.

(Adopté, unanimité sous réserve d'un budget équilibré et de la faisabilité de l'opération)

III. Groupement de commande restauration (rapporteur : Virginie GRIGNOLA-BERNARD)

Le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la constitution d'un groupement de commandes comprenant le SIVOM et les communes qui ont signifié leur intérêt lors du Bureau du 13 janvier 2015 : Cras-sur-Reyssouze et Etrez. Après délibération par chacune des collectivités, une convention interviendra pour constituer le groupement, définir les modalités de fonctionnement et désigner la Communauté de communes comme coordonnateur, à charge pour elle de lancer la procédure de passation des marchés après recensement préalable des besoins. Les marchés seront conclus pour un an à compter de 6 juillet 2015, reconductible deux fois.

Le Conseil de Communauté autorise la constitution du groupement de commandes et autorise le Président à signer la convention et les marchés à intervenir.

(Adopté, unanimité)

IV. Désignation des représentants de la Communauté de communes au conseil d'administration de l'école de musique (rapporteur : Virginie GRIGNOLA-BERNARD)

A la suite de la démission de Mme Morgane Sartoretti, il y a lieu de désigner un nouveau délégué de la Communauté de communes au conseil d'administration de l'école de musique. Lors de la séance du 29 avril 2014 du Conseil de communauté, ont été désignés : Mmes Virginie Grignola-Bernard, Marie Pacaud-Pereira, Marie-Noëlle Pin, Catherine Picard et M. Jean-Jacques Thévenon.

Mme Clotilde Fournier est volontaire pour y siéger.

(Adopté, unanimité)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Redevance télécoms sur le domaine public routier

Guy Antoinet fait part au Conseil d'un courrier de réclamation de la part de la société Orange qui conteste le montant de la redevance d'occupation du domaine public, réclamé. Gérard Gallet, en tant que vice-président du SIEA, maintient que les calculs du SIEA sont justes même si Orange les conteste. Il précise que la SIEA fera parvenir aux communes par mail puis par courrier, des consignes sur la conduite à tenir face aux contestations d'Orange.

Vente d'un véhicule

Les membres du conseil de communauté autorisent la cession d'un véhicule de type C15 à la Direction des Infrastructures et de l'Environnement à la société BDS recyclage à Viriat au prix de 60 euros la tonne. Ce véhicule nécessitant d'importants travaux de remise en état pour qu'il puisse passer au contrôle technique.

Agenda

- Prochain bureau communautaire : mardi 10 mars à 17h, à Montrevel
- -Prochain conseil communautaire : mardi 31 mars à 20h30 à Saint-Martin-le-Châtel

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance,
Catherine PICARD

Le Président,
Jean-Pierre Roche

